COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES

RAPPORT FINANCIER

AU 28 FÉVRIER 2026

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES

RAPPORT FINANCIER

AU 28 FÉVRIER 2026

"non audité"

RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES	2
RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Réserve générale	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-16
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Coût des ventes	17
Frais d'opération	17
Frais financiers	17
Amortissement	18
Autres revenus	18

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES

RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES

AU 28 FÉVRIER 2026

"non audité"

Année de formation : 2021

RÉGIE EN VERTU DE LA LOI SUR LES COOPÉRATIVES

Membres du conseil d'administration

Président :	Jeannot Gagnon Havre-aux-Maisons (Québec)
Vice-présidente :	Marie-Andrée Arseneault Montréal (Québec)
Secrétaire :	Laurène Janowsky La Vernière (Québec)
Trésorière :	Josiane Doyle Fatima (Québec)
Administrateurs :	Sonia Painchaud Havre-Aubert (Québec)
	Anthony Chiasson Havre-aux-Maisons (Québec)

Nombre de membres à la fin de l'exercice

. Membres de soutien individu	155
. Membres de soutien organisation	13
. Membres utilisateurs	983
. Membre travailleur	1

CYR, LANDRY, LAPIERRE INC.

280, CHEMIN BOUDREAU, CAP-AUX-MEULES (QUEBEC) G4T 1H2
TÉL. : 418-986-3216 TÉLEC. : 418-986-5953
info@cyrlandrylapierre.com

OLIVIER BÉNARD, CPA
SABRINA GAUDET, CPA
JEAN-PAUL LANDRY, CPA
STÉPHANE LAPIERRE, CPA

CHANTAL CYR, CPA

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de
"COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES"

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de **"COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES"** qui comprennent le bilan au 28 février 2026, et les états des résultats, de la réserve générale et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de "**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES**" au 28 février 2026, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Cyr Landry Lapierre Inc. (1)

Le 7 septembre 2026
Cap-aux-Meules, Qc

(1)Par Olivier Bénard, CPA auditeur

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2026
"non audité"

	2026	2025
CHIFFRE D'AFFAIRES	**495 016 $**	**411 667 $**
COÛT DES VENTES (page 17)	323 873	262 274
BÉNÉFICE BRUT	**171 143**	**149 393**
AUTRES REVENUS (page 18)	6 810	25 766
	177 953	175 159
FRAIS D'EXPLOITATION		
Frais d'opération (page 17)	144 577	147 878
Frais financiers (page 17)	23 309	23 487
Amortissement (page 18)	8 292	8 498
	176 178	179 863
TROP-PERÇU (DÉFICIT) NET	**1 775 $**	**(4 704) $**

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
RÉSERVE GÉNÉRALE
EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2026
"non audité"

	2026	2025
SOLDE AU DÉBUT	**(15 651) $**	**16 868 $**
DÉDUIRE		
Déficit net de l'exercice précédent	4 704	32 519
SOLDE À LA FIN	**(20 355) $**	**(15 651) $**

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES

BILAN
AU 28 FÉVRIER 2026
"non audité"

	2026		2025	
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	3 624	$	6 355	$
Débiteurs	11 903		10 018	
Taxes de vente à recevoir	---		2 352	
Subventions à recevoir	6 195		6 126	
Stocks	118 948		115 431	
Frais payés d'avance	3 569		3 855	
	144 239		144 137	
À LONG TERME				
Immobilisations corporelles (note 3)	314 171		327 639	
Parts sociales	500		500	
	458 910	$	**472 276**	$
PASSIF				
À COURT TERME				
Marge de crédit (note 4)	5 278	$	829	$
Créditeurs (note 5)	45 271		45 473	
Produits reportés	23 142		19 707	
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)	113 240		115 217	
	186 931		181 226	
À LONG TERME				
Dette à long terme (note 6)	137 926		153 731	
Aide gouvernementale reportée (note 7)	115 613		121 784	
	440 470		456 741	
AVOIR NET				
AVOIR DES MEMBRES (note 8)	37 020		35 890	
AVOIR DE LA COOPÉRATIVE				
Réserve générale	(20 355)		(15 651)	
Trop-perçu (déficit) net de l'exercice	1 775		(4 704)	
	18 440		15 535	
	458 910	$	**472 276**	$

Approuvé,

_____ Administrateur(trice)

_____ Administrateur(trice)

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2026
"non audité"

	2026	2025
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Trop-perçu (déficit) net	1 775 $	(4 704) $
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 463	14 639
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	(6 171)	(6 141)
Amortissement des coûts de transactions	472	444
	10 539	4 238
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	400	(17 262)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	10 939	(13 024)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(995)	(7 422)
Augmentation de l'aide gouvernementale reportée	---	5 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(995)	(2 422)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de la marge de crédit	4 449	810
Augmentation de la dette à long terme	---	30 000
Remboursement de la dette à long terme	(18 254)	(15 173)
Émission de parts sociales et de parts privilégiées	1 130	2 110
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(12 675)	17 747
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(2 731)**	**2 301**
ENCAISSE AU DÉBUT	**6 355**	**4 054**
ENCAISSE À LA FIN	**3 624 $**	**6 355 $**

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 28 FÉVRIER 2026
"non audité"

1 - CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉS

La coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives du Québec, RLRQ, C.C-67.2, opère une librairie.

2 - MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux exigences de la Loi sur les coopératives du Québec et de son Règlement d'application. Ils s'écartent des normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) pour la raison suivante :

Avoir des membres

Les parts privilégiées émises sont présentées comme avoir des membres bien qu'elles présentent des caractéristiques de passifs financiers.

Méthodes comptables ayant un effet important

a) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

b) Comptabilisation des produits :

Les produits sont comptabilisés lorsque le processus de génération du profit est achevé, c'est-à-dire lorsque le produit est expédié au client, que le titre de propriété a été transféré ou que les services sont rendus et que le prix est déterminé.

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 28 FÉVRIER 2026
"non audité"

2 - MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Méthodes comptables ayant un effet important (suite)

c) Instruments financiers :

Évaluation des instruments financiers

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la coopérative qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

La coopérative évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des taxes de vente à recevoir et de l'aide gouvernementale à recevoir.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la coopérative détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 28 FÉVRIER 2026
"non audité"

2 - MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Méthodes comptables ayant un effet important (suite)

c) Instruments financiers (suite) :

Coûts de transactions

Les coûts de transactions attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transactions relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transactions sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

d) Stocks :

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

e) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthode	Taux
Bâtisse	Amortissement dégressif	4 %
Équipement	Amortissement dégressif	20 %

f) Dépréciation d'actifs à long terme :

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 28 FÉVRIER 2026
"non audité"

2 - MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Méthodes comptables ayant un effet important (suite)

g) Aide gouvernementale :

L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il est raisonnablement certain que les conditions pour son obtention sont respectées et continueront d'être respectées.

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre d'aide gouvernementale reportée. Elles sont amorties selon les mêmes méthodes et les mêmes taux que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

h) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La politique de la coopérative consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026			2025
	Coût	Amort. cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	35 000 $	--- $	35 000 $	35 000 $
Bâtisse	304 013	38 628	265 385	276 443
Équipement	24 249	10 463	13 786	16 196
	363 262 $	**49 091 $**	**314 171 $**	**327 639 $**

4 - MARGE DE CRÉDIT

La coopérative dispose d'une marge de crédit autorisée de 35 000 $. Le taux d'intérêt est de 9,45 %.

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 28 FÉVRIER 2026
"non audité"

5 - CRÉDITEURS

	2026		2025	
Comptes fournisseurs	36 530	$	39 450	$
Salaires courus	4 544		3 622	
Autres frais courus	2 433		2 401	
Sommes à remettre à l'État	1 764		---	
	45 271	$	**45 473**	$

6 - DETTE À LONG TERME

	2026		2025	
Emprunt d'un montant initial de 110 000 $, garanti par une hypothèque immobilière de deuxième rang sur le terrain et la bâtisse dont valeur comptable nette est de 300 385 $, congé de remboursement en capital pour une période de cent quatre-vingt mois, les intérêts au taux de 7,75 % sont payables mensuellement, échéant en septembre 2037	110 000	$	110 000	$
Emprunt d'un montant initial de 112 200 $, garanti par une hypothèque immobilière de premier rang sur le terrain et la bâtisse dont valeur comptable nette est de 300 385 $, remboursable par versements mensuels de 1 018 $ incluant capital et intérêts au taux de 7,24 %, échu en décembre 2025	96 965		101 970	
Emprunt d'un montant initial de 50 000 $, remboursable par versements mensuels de 865 $ incluant capital et intérêts au taux de 7,50 %, échéant en août 2029	31 844		39 523	
Emprunt d'un montant initial de 30 000 $, remboursable par versements mensuels de 601 $ incluant capital et intérêts au taux de 7,50 %, échéant en mai 2029	21 266		26 836	
Coûts de transactions	(8 909)		(9 381)	
	251 166		268 948	

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 28 FÉVRIER 2026
"non audité"

6 - DETTE À LONG TERME (SUITE)

	2026	2025
Solde reporté	251 166 $	268 948 $
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice		
Versements exigibles à court terme	(14 275)	(17 389)
Dette à long terme à être refinancée au cours du prochain exercice	(98 965)	(97 828)
	(113 240)	(115 217)
	137 926 $	**153 731 $**

Les versements en capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont estimés aux montants suivants :

2027	2028	2029	2030
113 240 $	14 275 $	16 577 $	6 876 $

7 - AIDE GOUVERNEMENTALE REPORTÉE

L'aide gouvernementale reportée est liée à des subventions relatives aux immobilisations corporelles. Ces subventions ne sont assujetties à aucune clause particulière. Les variations survenues dans le solde de l'aide gouvernementale reportée sont les suivantes :

	2026	2025
Solde au début	121 784 $	122 925 $
Aide gouvernementale de l'exercice	---	5 000
Amortissement de l'exercice	(6 171)	(6 141)
Solde à la fin	**115 613 $**	**121 784 $**

8 - AVOIR DES MEMBRES

Le règlement de la coopérative reconnaît quatre catégories de membres soit les membres utilisateurs(trices), les membres travailleurs(euses), les membres de soutien organisation et les membres de soutien individu.

Le capital social autorisé de la coopérative est composé de parts sociales et de parts privilégiées;

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 28 FÉVRIER 2026
"non audité"

8 - AVOIR DES MEMBRES (SUITE)

La coopérative peut émettre un nombre illimité de parts sociales dont la valeur nominale est de dix dollars (10 $) chacune, qui sont remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la loi.

Le règlement de la coopérative autorise l'émission d'un nombre illimité de parts privilégiées dont la valeur nominale est de un dollar (1 $) chacune.

Pour devenir membre utilisateur(trice), toute personne ou société doit souscrire 1 part sociale, un membre travailleur(euse) 25 parts sociales, un membre de soutien organisation 25 parts sociales et un membre de soutien individu 5 parts sociales sont requises. Les parts de qualification du membre utilisateur(trice), de soutien individu et organisation sont payables comptants au moment de l'admission comme membre.

Pour les membres travailleurs(euses), les parts de qualification sont payables à raison de 50 $ en argent comptant à l'admission comme membre et le solde par une retenue équivalent à 5 % de son revenu brut hebdomadaire gagné à titre de travailleur(euse) de la coopérative.

Au cours de l'exercice, la coopérative a émis 113 parts sociales pour une contrepartie monétaire de de 1 130 $.

Les parts sont réparties comme suit :

	2026			2025
	(1)	(2)	Total	Total
Membres				
Membres utilisateurs(trices)	9 830 $	240 $	10 070 $	9 040 $
Membres travailleurs(trices)	250	---	250	250
Membres de soutien (organisation)	3 250	5 750	9 000	9 000
Membres de soutien (individu)	7 750	9 950	17 700	17 600
	21 080 $	**15 940 $**	**37 020 $**	**35 890 $**

(1) Parts sociales
(2) Parts privilégiées

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 28 FÉVRIER 2026
"non audité"

9 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la coopérative est exposée à la fin de l'exercice financier sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

La coopérative est exposée à ce risque principalement en regard de sa marge de crédit, de ses créditeurs et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit pour la coopérative est lié principalement aux débiteurs. La coopérative consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle n'est pas exposée à un risque de crédit important en rapport avec un client ou un tiers en particulier.

Pour les subventions à recevoir, la coopérative évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la coopérative à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

10 - OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué la presque totalité de ses opérations avec ses membres au sens de l'article 16 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec.

11 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice antérieur ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2026
"non audité"

	2026	2025
COÛT DES VENTES		
Stocks au début	115 431 $	84 928 $
Achats et transport	327 390	292 777
	442 821	377 705
Stocks à la fin	(118 948)	(115 431)
	323 873 $	**262 274 $**
FRAIS D'OPÉRATION		
Salaires et charges sociales	76 847 $	85 834 $
Sous-traitant	20 915	18 617
Publicité et promotion	8 040	3 633
Frais de bureau	6 576	6 318
Taxes et permis	6 327	7 288
Cotisations	5 856	5 219
Honoraires professionnels	4 700	5 400
Assurances	3 990	3 782
Services d'infonuagique	3 978	4 843
Électricité et chauffage	3 161	2 338
Entretien et réparations	2 734	3 003
Communications	1 139	1 133
Frais de représentation	314	345
Formation	---	125
	144 577 $	**147 878 $**
FRAIS FINANCIERS		
Intérêts sur la dette à long terme	20 914 $	21 360 $
Intérêts et frais bancaires	1 923	1 683
Amortissement des coûts de transactions	472	444
	23 309 $	**23 487 $**

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2026
"non audité"

	2026	2025
AMORTISSEMENT		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 463 $	14 639 $
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	(6 171)	(6 141)
	8 292 $	**8 498 $**
AUTRES REVENUS		
Subventions		
. SODEC	6 195 $	6 126 $
. Dons et contributions du milieu	393	7 142
. Fonds étudiant solidarité travail du Québec	---	5 598
. Emploi-Québec	---	2 038
. Gouvernement du Québec	---	1 500
. Ministre de la Culture et des Communications	---	1 500
. Ministre des affaires municipales	---	1 500
Intérêts	222	362
	6 810 $	**25 766 $**